

RECRUTEMENT
D'UN MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE
ou
D'UN PROFESSEUR DES UNIVERSITES ASSOCIE
(PAST)

En cas de demande de renouvellement de contrat, **un rapport sur l'activité d'enseignement et de recherche doit être établi par l'enseignant au moment du dépôt de la nouvelle candidature.**

PIECES A FOURNIR EN CAS DE RECRUTEMENT :

Dans le cas où votre candidature serait retenue, vous devrez nous fournir les pièces suivantes :

- pour un travailleur indépendant :

- attestation sur l'honneur précisant la date de début de l'emploi principal et le poste occupé,
- contribution économique territoriale (CET) des 3 dernières années à compléter avec l'attestation de cotisation URSSAF de l'année en cours,
- inscription au répertoire national des entreprises,
- inscription à un ordre professionnel (ex : inscription à l'ordre des comptables, des avocats...),
- extrait du registre du commerce et des sociétés,
- copie d'un bilan ou d'un compte de résultat,
- avis d'imposition sur le revenu des 3 dernières années.

- pour un travailleur salarié :

- avis d'imposition sur le revenu des 3 dernières années,
- attestation actualisée de l'employeur principal comportant la date de début des fonctions,
- contrat de travail pour l'emploi principal ou arrêté de nomination,
- 3 dernières fiches de paye,
- autorisation de cumul pour la durée du contrat (pour les agents publics).



PAST mi-temps : En aucun cas, la rémunération de PAST ne constitue le revenu principal. La notion d'activité professionnelle principale est justifiée tout à la fois par le temps qui est consacré à cette activité et la rémunération qui y est attachée.